



## PROTOCOLE

\*\*\*\*\*

### Rencontre avec les villages

**le 5 février 2020  
ROUMAZ**

Ouverture : 19h30

Président : M. Sylvain Dumoulin, Président

Présents : le Conseil communal au complet  
et quelques 50 citoyennes et citoyens du village de Roumaz

Lieu : village de Roumaz – café Dumoulin

## Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>1. Liste des membres présents</b>	<b>3</b>
<b>Ordre du jour</b>	<b>4</b>
<b>1. Pourquoi cette rencontre ?</b>	<b>4</b>
<b>2. Conseil communal</b>	<b>5</b>
<b>3. Organigramme</b>	<b>5</b>
<b>4. Projets en cours</b>	<b>7</b>
4.1. Route de contournement	7
4.2. Intérieur de Roumaz – St-Germain	7
4.3. La mobilité douce	8
4.4. Solution intermodale	8
<b>5. Questions générales</b>	<b>9</b>
5.1. Déchetterie du Pécolet	9
5.2. Route intérieur de Roumaz	10
5.3. Route du Caro	11
5.4. Compteur d'eau	11
5.5. Route de contournement	11
5.6. Mobilité douce	11
5.7. PAZ (plan d'affectation des zones)	12
5.8. Politique touristique	12
5.9. Zone de Redin – routes des Colantzes et de Redin	12
5.10. Route de Vasse – emplacement moloks, containers	13
5.11. Transports publics	13
5.12. Plan directeur	13
5.13. Législature 2021-2024	13

## Liste des membres présents

	<u>présents</u>	<u>excusés</u>
M. Sylvain Dumoulin, président	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Vincent Reynard, vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme Aline Héritier, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mme Anne-Lise Solliard, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Steven Dumoulin, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Tristan Léger, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Dominique Liand, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. David Luyet, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Eric Luyet, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Bruno Perroud, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	
M. Stany Varone, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	

Mlle Marie-Noëlle Reynard, secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	
---------------------------------------	-------------------------------------	--

M. le Président salue les quelques 50 citoyennes et citoyens de Roumaz qui ont répondu présents à cette deuxième rencontre du Conseil communal avec les villages.

M. le Président souligne que la séance du Conseil communal, tenue extra-muros dans ce lieu, au café Dumoulin, s'est très bien déroulée malgré des autorités quelque peu dissipées.

## 1. Pourquoi cette rencontre ?

Ces rencontres du Conseil communal avec les villages relèvent des éléments qui sont ressortis des ateliers participatifs du plan directeur communal « Savièse 2030 ».

Environ 80 personnes ont participé à ces ateliers participatifs. Un des thèmes portait sur la qualité de vie à Savièse.

De cet atelier, il est ressorti :

- des forces
  - o manifestations (Fête-Dieu)
  - o vie de village
  - o identité « villageoise » (les gens se connaissent)
  - o ambiance conviviale
- des peurs
  - o perte d'identité
  - o perte de la dynamique des villages (aide logistique à une manifestation)
  - o perte de l'esprit convivial
  - o devenir une cité dortoir (Savièse fournit le plus grand nombre de pendulaires à Sion)
- des faiblesses
  - o manque de lieux de rencontre
  - o mobilité qui favorise les transports individuels

A l'issue de ces ateliers participatifs, un plan directeur « Savièse 2030 » a été établi avec dix axes de développement dont pour le premier axe, décliné « vivre ensemble » des objectifs ont été fixés :

- ⇒ Utiliser le fort esprit de communauté pour veiller à **INTEGRER** les nouveaux concitoyens suisses et étrangers et transmettre le sentiment d'appartenance,
- ⇒ Se doter d'une véritable **POLITIQUE DES AINÉS** et valoriser leurs compétences,
- ⇒ Développer des **SYNERGIES** entre les différents **ACTEURS SOCIAUX** de la commune,
- ⇒ Aménager et animer des **LIEUX DE RENCONTRES** et des espaces publics,
- ⇒ Répondre aux besoins des familles en créant suffisamment de **PLACES D'ACCUEIL** pour la petite enfance,
- ⇒ Favoriser la **PARTICIPATION CITOYENNE** pour les projets de société.

avec comme exemple des mesures à réaliser :

- o **Dynamiser l'ambiance des villages : festivals, fêtes populaires**  
*Sur proposition des citoyens, des sociétés locales et de la « jeunesse saviésanne », il s'agit de faciliter l'organisation de marchés, festivals et nouveaux événements populaires (issus de projets communs) dans des lieux stratégiques de la commune.*  
Responsabilité : sociétés locales, société de développement et commune
- o **Plan stratégique pour l'aménagement « d'espaces de rencontres »**  
*A l'issue de la démarche Savièse 2030, le besoin d'identifier plusieurs types d'espaces publics favorisant les échanges / rencontres est devenu incontournable. La commune s'engage à*

*réfléchir à l'élaboration d'un plan stratégique visant à localiser et à caractériser chaque lieu. Le résultat des réflexions sera intégré et pris en compte dans le plan de zones communal.*

Responsabilité : commune, villages

Pour ces rencontres avec les villages, le Conseil communal a donc décidé de tenir des séances ordinaires dans les villages. Ces séances se tiennent à huis clos. Ces rencontres sont organisées en s'appuyant sur le concours des sociétés villageoises. Le Conseil communal, en allant à la rencontre des villageoises et des villageois, souhaite ouvrir la discussion, partager, comprendre les besoins, les inquiétudes et noter les idées des villageois, pour finalement intégrer des projets et des objectifs dans le programme de législation.

Le plan directeur Savièse 2030, avec ses axes, ses objectifs et ses mesures, est consultable sur le site internet de la Commune.

## 2. Conseil communal

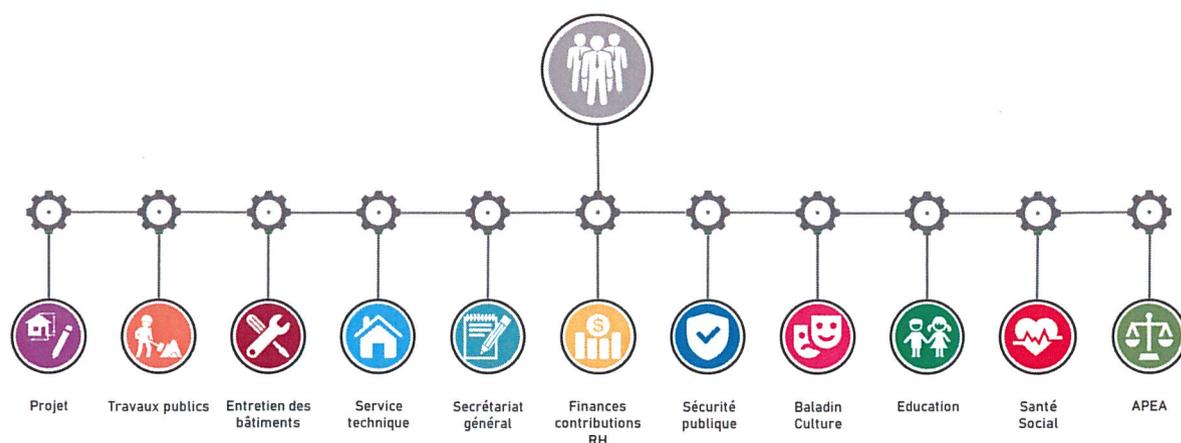
Par année, quelques chiffres qui orientent sur les activités du Conseil communal :

- 19 séances ordinaires précédées de séances avec les chefs de groupe et des séances par groupe politique
- ces séances durent environ 2h00 à 3h00
- 400 objets sont portés à l'ordre du jour
- 400 objets qui aboutissent à 400 décisions
- Les objets tacites ont été instaurés depuis cette année – une proposition de décision est rédigée à l'attention du Conseil communal – ce point est accepté comme tel si les membres du Conseil communal ne demandent pas de l'aborder lors de la séance. Les éléments stratégiques ne sont pas traités tacitement.
- 2 voire selon les besoins 3 assemblées primaires

## 3. Organigramme

Le personnel communal compte 132 collaborateurs correspondant à 85.75 EPT, dont 4 apprentis et 6 stagiaires. Taux moyen d'activité : 65%.

M. le Président présente une version écourtée à celle de l'assemblée primaire.



### Projet – 2 EPT – 2 coll.

- o études / chantiers
- o planification et suivi financier

**Travaux publics – 17.8 EPT – 19 coll.**

- voirie (tâches saisonnières)
- travaux publics, eaux et irrigation
- gestion des déchets
- eau potable (désormais sous un seul service)

**Entretien des bâtiments – 16.7 EPT – 28 coll. – 1 app.**

- Technique et bâtiments
- Conciergerie
- Espaces verts et terrains de football

**Service technique – 3.8 EPT – 4 coll.**

- Constructions
- Aménagement du territoire
- Cadastre

**Secrétariat général – 3.8 EPT – 5 coll. – 1 app. – 1 stag.**

- Accueil – réception
- Secrétariat général
- Office de la population
- Agence AVS

**Finances, contributions, RH – 5.5 EPT – 7 coll. – 1 stag.**

- Ressources humaines
- Finances – comptabilité
- Contributions – caisse communale
- Contentieux (assez compliqué, de plus en plus, des plans de paiement à établir)

**Sécurité publique – 5.6 EPT – 7 coll.**

- Police
- Chargé de sécurité incendie
- Coordination corps des sapeurs-pompiers
- Coordination dangers naturels et EMCC
- Santé et sécurité au travail

**Baladin / Culture – 2.4 EPT – 7 coll.**

- Théâtre le Baladin
- Arts, culture et patrimoine

**Education – 25.15 EPT – 48 coll. – 2 app. – 4 stag. (sans les enseignants)**

- Écoles
- Structure d'accueil (170 places agrandissement pour 200 places – demande très importante, amener de la vie, amener des familles : un outil indispensable, besoin sociétal)
- Bibliothèque

**Santé / Social – 1.5 EPT – 2 coll.**

- EMS Zambotte
- Coordination santé
- Affaires sociales

**APEA – 1,5 EPT – 3 coll.**

- Autorité indépendante dans ses décisions mais financée par la Commune
- Avant-projet actuellement en consultation pour modifier la loi dans le projet de cantonaliser les APEA

## **4. Projets en cours**

### **4.1. Route de contournement**

Pour 2020, la charge de trafic pour la route cantonale traversant Roumaz et St-Germain est estimée à 11'000 véhicules/jour, soit une estimation quasi identique à celle traversant le tunnel du Platta.

Cette route de contournement permettra de délester d'environ 40% le trafic actuel traversant ces deux villages, rendant ainsi plus agréable la vie à proximité de cette route. Le crédit d'engagement a été accepté par le Grand-Conseil en fin 2018.

Après sa mise à l'enquête publique, ce projet est en cours de traitement auprès des services cantonaux consultés.

Cette route de contournement devrait être réalisée pour 2027.



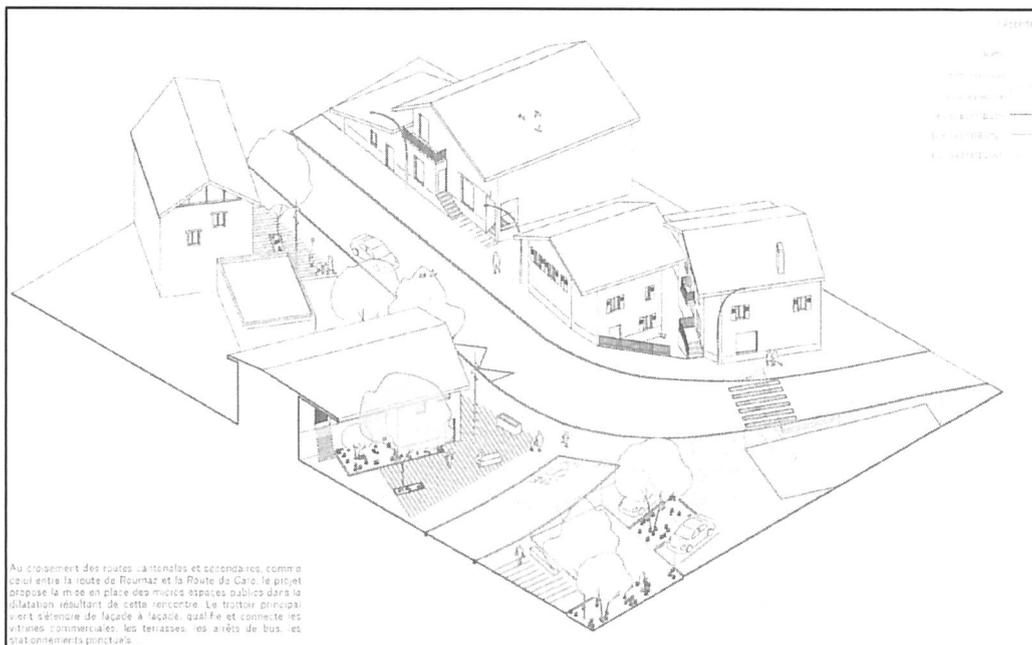
### **4.2. Intérieur de Roumaz – St-Germain**

En collaboration avec l'Etat du Valais, un concours pluridisciplinaire a été lancé pour un aménagement urbain avec une restructuration de la route cantonale traversant les villages de Roumaz et de St-Germain, intégrant également les routes communales voisines, à savoir la route du Caro, la rue du Stade et la rue du Vieux-Moulin.

Le projet retenu propose de réduire l'assiette de la chaussée en aménageant des trottoirs plus généreux, donnant ainsi un espace public plus marqué.

Les amorces vers les routes communales seront également revues pour donner plus d'espace public.

Ce projet retenu sera développé, avec sa mise à l'enquête d'ici 2021, les étapes de la procédure avant la réalisation de cette restructuration seront menées conjointement avec l'Etat du Valais.



### 4.3. La mobilité douce

Le Conseil communal a adopté ce soir un concept de mobilité douce pour notre Commune.

Jusqu'à maintenant, avec un territoire étendu, la voiture individuelle a été favorisée. Désormais, l'autorité souhaite proposer des alternatives à ses citoyennes et ses citoyens. Elle accorde déjà une subvention communale à l'achat d'un deux-roues à assistance électrique, mais souhaite développer son offre.

Notre territoire disposerait d'un potentiel assez conséquent pour le développement de la mobilité douce, une mobilité mixte avec les transports publics.

### 4.4. Solution intermodale

Un potentiel intéressant pour la Commune, sa proximité avec la ville de Sion, l'aménagement, à hauteur du giratoire de la Tséna, d'un abri sécurisé, sous surveillance, abritant les vélos-électriques pour les pendulaires se rendant en ville pour travailler. Depuis cet endroit, compter environ 10' en transports publics pour effectuer le trajet jusqu'à Sion et un temps similaire pour le trajet jusqu'au domicile. Le groupe mobilité a traversé le territoire communal au moyen d'un vélo électrique, le constat est sans appel, le déplacement est très rapide.

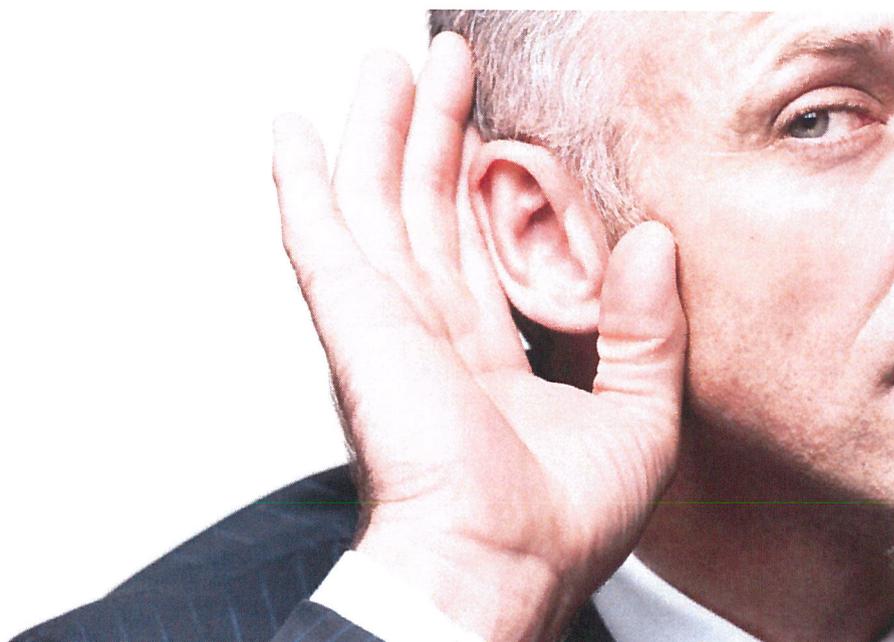


## 5. Questions générales

M. le Président propose pour les questions générales quelques règles :

Il s'agit de réfléchir communautairement et non individuellement pour des propositions d'amélioration pour le village.

Par ailleurs, chacun veillera à respecter les propositions émises et interagir toujours avec humilité et courtoisie.



### 5.1. Déchetterie du Pécolet

La commune de Savièse étant une commune rurale, le forfait de 500 kg accordé à tous les ménages pour les déchets éliminés à la déchetterie du Pécolet est insuffisant.

Si ce forfait devait être revu, la taxe de base devra être réévaluée à la hausse car les charges de la déchetterie doivent être supportées par les taxes encaissées pour les déchets déposés.

A noter qu'en 2018, sur les 4'800 cartes distribuées, les 2/3 se sont rendus à la déchetterie pour éliminer leurs déchets et seul le 10-15% a dépassé le forfait de 500 kg. Pour leur grande majorité, les kilos étaient supérieurs de 10 à 20 kg du forfait accordé.

En modifiant à la hausse ce forfait de 500 kg, la taxe de base devrait être augmentée mais le principe du pollueur-payeur ne serait plus respecté.

Il est possible de réduire les kilos des déchets verts déposés à la déchetterie du Pécolet, grâce notamment au robot tondeuse et, par exemple, en séchant les déchets de pelouse.

La ville de Sion accorde effectivement un forfait de 1'000 kg pour ses ménages mais il semblerait que certains n'hésiteraient pas monnayer ce forfait.

Avec la mise en place des pesées à la déchetterie du Pécolet, la Commune a constaté que le tourisme des déchets avait quasiment disparu. Jusqu'en 2017, de nombreuses entreprises profitaient de la gratuité des lieux pour éliminer des déchets provenant de chantiers externes à la Commune.

Les déchets déposés à la déchetterie du Pécolet ont sensiblement diminué. Une économie d'environ 1 million a été réalisée avec la mise en place de la pesée. Un coût qui était préalablement porté à la charge des citoyennes et des citoyens.

Pour l'année 2020, le coût pour les déchets éliminés à la déchetterie du Pécolet est fixé à CHF 200.--/tonne pour les ménages et les entreprises. Les tarifs pour les taxes communales 2020 sont publiés sur le site internet de la Commune. Ces taxes varient d'année en année selon les charges et les produits liés à l'élimination des déchets.

Avec le contrôle des pesées à l'entrée et sortie de la déchetterie, la diminution des déchets éliminés, le respect des déchets déposés dans les bennes, le personnel rattaché à la déchetterie du Pécolet sera revu à la baisse, l'employé qui s'en ira à la retraite en mai prochain ne sera pas remplacé.

A relever qu'avec l'introduction du sax taxé, avec le forfait de 500 kg accordé à tous les ménages, les taxes sur les déchets sont inférieures à celles facturées précédemment.

## **5.2. Route intérieur de Roumaz**

Avec la route de contournement, il sera possible de réduire la vitesse sur la route traversant la route de Roumaz.

Actuellement, la vitesse est limitée à 50 km/h. Une vitesse limitée à 40 km/h n'est pas légale, elle n'existe pas.

Pour une limitation de vitesse à 30 km/h, une expertise préalable doit être demandée à l'Etat du Valais, s'agissant d'une route classée « cantonale ».

Le projet de restructuration de la route traversant le village de Roumaz, avec une réduction du gabarit de la chaussée limitera la vitesse.

L'opportunité de ce réaménagement ne verra pas disparaître des bâtiments voisins.

Il s'agira de créer des espaces publics plus larges aux carrefours avec les routes communales. Le gabarit de la chaussée rétréci, redimensionnera le trottoir, améliorant ainsi la mobilité douce le long de la route traversant le village de Roumaz.

### **5.3. Route du Caro**

Un radar pédagogique peut être posé le long de la route du Caro et selon les résultats des mesures seront prises, à savoir l'appel à la police cantonale pour poser un radar verbalisant. Les riverains sont rendus attentifs qu'ils sont les principaux usagers de cette route.

Les résultats du radar pédagogique seront affichés au café Dumoulin.

### **5.4. Compteur d'eau**

Il ne peut être confirmé ou informé si le compteur d'eau est plus avantageux que la taxe variable actuelle, selon la composition du ménage.

Le compteur d'eau relèvera précisément la consommation du ménage, cela permettra à ce dernier de payer une taxe qui correspond à une réalité de consommation.

Le compteur d'eau est un principe juste, chaque ménage ou entreprise payera la taxe variable selon sa propre consommation.

Pour les nouvelles constructions et les transformations/rénovations nécessitant un permis d'habiter, la pose du compteur d'eau est obligatoire et les frais d'installation à la charge du requérant.

Pour inciter les propriétaires à poser un compteur, ses frais d'installation sont gratuits pour les constructions existantes.

Une location annuelle sera facturée pour tout compteur posé.

M. le Président précise que les frais pris en charge pour l'installation du compteur se résument à la coupure de la conduite et la pose du compteur. Si des éléments autres sont installés, ils seront à la charge du requérant.

### **5.5. Route de contournement**

Dans le cadre du projet de la route de contournement, il est clairement prévu que les surfaces déboisées seront obligatoirement reboisées.

Les villageois de Roumaz pourront toujours se balader à pied ou à vélo dans le secteur du Plan di Vodjyé et Bonnacliaz.

### **5.6. Mobilité douce**

La mobilité douce traversant latéralement le territoire est déjà possible car pour chaque secteur, une route communale longe parallèlement la route cantonale.

Savièse dispose du potentiel nécessaire pour réduire la circulation dans les quartiers en créant des itinéraires à mobilité douce.

Cette situation n'est pas encore garantie pour une mobilité douce dans le sens vertical.

Une réflexion doit être menée pour des cheminements Roumaz - Ormône.

### **5.7. PAZ (plan d'affectation des zones)**

Le plan d'affectation des zones actuel, homologué en 1996, dispose d'une surface disponible pour environ 10 à 11'000 habitants.

La LAT impose de réduire cette surface en bloquant certaines zones pour une durée de 15ans. Des surfaces dépassant les besoins actuels sont classées en zones réservées.

Avec la cherté des terrains, la villa individuelle disparaît au profit des immeubles.

Actuellement la population saviésanne avoisine les 8'000 habitants. Dans 10ans, la commune comptera 9 à 9'500 habitants.

Une population qui augmente demande des infrastructures complémentaires, générant une augmentation des dépenses. Heureusement que notre commune est très attractive, elle attire de grands contribuables

### **5.8. Politique touristique**

A la question de savoir quelle est la vision de l'autorité communale en matière de politique touristique, Mme Aline Héritier, conseillère communale en charge du tourisme, annonce que, pas plupart qu'aujourd'hui, le Conseil communal a accordé un mandat pour définir les lignes directrices du tourisme et le développement des outils de leur mise en application, faisant ainsi référence à un des axes de Savièse 2030.

Les acteurs du tourisme seront conviés à un atelier participatif.

Le règlement fixant les conditions-cadres de cette politique touristique sera soumis à l'approbation de l'assemblée primaire de décembre 2020.

### **5.9. Zone de Redin – routes des Colantzes et de Redin**

Les routes des Colantzes et de Redin servent de délestage pour la zone de Redin, alors qu'elles ne sont pas adaptées à certains véhicules, ne disposant pas de trottoirs, absence de sécurité.

Les camions n'arrivant pas à manœuvrer pour effectuer un demi-tour dans la zone de Redin, un projet proposait de réaliser une boucle en sortant sur la route cantonale. Cette alternative n'a pas été acceptée par le Canton.

La Commune avait proposé la pose de portiques, cette installation a suscité une levée de boucliers de la part des agriculteurs et des entreprises.

La pose de dos-d'âne n'est pas la solution tant pour les riverains immédiats que pour le service qui effectue le déneigement.

Malgré l'instauration d'une zone 30 km/h, la circulation est importante le long de la route de Redin. Avec un trafic de véhicules d'entreprise, cette route est sale.

L'autorité est consciente de la problématique mais actuellement elle n'a pas de solution à proposer pour éviter que les camions transitent par les routes des Colantzes et de Redin. Pour complexifier la situation, la LAT exige que toute emprise de sols agricoles doive être compensée, en référence aux terrains sis en zone agricole, voisins de l'intersection des différentes routes.

L'autorité ne désespère pas de trouver une solution qui donnera satisfaction à tous, aux riverains des routes des Colantzes et de Redin ainsi qu'aux entreprises.

### **5.10. Route de Vasse – emplacement moloks, containers**

A la demande d'un riverain de la route de Vasse, M. Dominique Liand, conseiller communal en charge des travaux publics, lance un appel pour aménager une surface d'environ 2 m<sup>2</sup> afin de poser un molok, en remplacement des containers actuellement posés à la route de Vasse.

### **5.11. Transports publics**

En 2017, la Commune et le Canton ont cofinancé de nouvelles courses postales aux heures de pointe, avec une cadence à la demi-heure. Le succès de fréquentation de ces courses a permis de les considérer comme du trafic régional de voyageurs, financés par la Confédération et le Canton.

Une amélioration de la cadence et de la desserte pour les hauts de la Commune, d'une valeur de 300'000.-- (50/50 canton commune), a également été ajoutée au plan horaire des transports publics.

La mise en place d'un transport local, avec un bus navette, génère un coût conséquent à la charge de la Commune.

La solution adoptée, d'introduire progressivement des courses supplémentaires permet, avec une fréquentation à la hausse des voyageurs, de les inclure au trafic régional des voyageurs, au final cela ne coûte rien à la Commune.

### **5.12. Plan directeur**

Un des axes de Savièse 2030 est la qualité de vie, le vivre ensemble.

Le village de Roumaz manque un lieu de rencontre en se rendant à pied.

1<sup>ère</sup> proposition : valoriser le parking attenant la maison de Roumaz – petite valorisation pour un lieu de rencontre des enfants et des aînés, en posant une table en bois, quelques chaises voire un, deux jeux pour les enfants... réaliser un aménagement qui donne l'envie de se rencontrer

2<sup>ème</sup> proposition : la Tsanière, en créant un chemin pour rejoindre et mettre en valeur ce lieu - à relever que ce lieu est une propriété privée et situé en zone de protection de la nature.

La Commune peut soutenir les initiatives, les animations qui sont proposées par le village.

### **5.13. Législature 2021-2024**

L'idée est de créer une commission « vie locale », à l'écoute des suggestions, des problèmes des villageoises, des villageois. Mettre l'accent à la rencontre des citoyens, l'intégration des nouveaux arrivants.

Une thématique importante qui serait traitée par une autorité.

La fête des voisins est toujours organisée. L'administration communale reçoit des documents qui aident à la rencontre des voisins.

Avant de passer à l'apéritif, M. Jean Héritier, au nom du village de Roumaz, félicite le Conseil communal pour son initiative d'aller à la rencontre des villages. Ce moment d'échange et de discussion permet à chacun de proposer des améliorations, de demander une requête, de souligner ses préoccupations.

La soirée se termine autour d'un apéritif dont le solide est offert par le village de Roumaz et le liquide par la Commune.

**MUNICIPALITE DE SAVIESE**

Le Président

*S. Damodien*

La Secrétaire

*M.-N. Reynard*

